

Soulac tourne la page du Casino de la plage



Vincent Reynaert

Publié le 9 octobre 2025 . Lecture estimée : 2 min



La Ville de Soulac-sur-Mer prépare une nouvelle délégation de service public pour relancer son casino municipal d'ici l'été 2026. Pendant que l'ancien exploitant, Roland Léas, annonce la liquidation de sa société, la commune s'attache à reconstruire un projet fiable, sur fond de pertes économiques et d'incertitudes sociales.

Deux mois après la fermeture du Casino de la plage, la Ville de Soulac s'organise pour rouvrir, mais sans son exploitant historique. En poste depuis 2005, Roland Léas a été écarté après [le non-renouvellement de son agrément par le ministère de l'Intérieur](#), décision appuyée par la Commission nationale des jeux. Celle-ci avait pointé des manquements « graves et répétés » en matière de lutte contre le blanchiment et de prévention de l'addiction. Une autorisation provisoire de six mois avait été accordée début 2025 pour permettre une mise en conformité, restée sans effet selon l'État.

[“ Soulac-sur-Mer : fermeture du Casino de la Plage sur décision du ministère de l'Intérieur ”](#)

De son côté, Roland Léas conteste la sanction et dénonce un traitement injuste. « On a tout fait pour me mettre à genoux », assure-t-il, affirmant avoir entrepris des efforts de restructuration et obtenu une progression de 18 % de son chiffre d'affaires avant la fermeture. Il regrette également que la municipalité ait refusé les propositions de reprise qu'il avait présentées, affirmant vouloir éviter toute nouvelle autorisation liée à son nom.

Pour le maire, Xavier Pintat, la ligne est claire : « Les services de l'État ont été très explicites. Il fallait repartir sur des bases saines. » La commune, propriétaire des murs et du droit d'exploiter les jeux, prépare donc un nouvel appel d'offres avec l'aide d'un cabinet juridique. Le futur cahier des charges devrait inclure des garanties sociales, notamment la possibilité de reprise du personnel licencié.

Car l'impact humain et financier est réel. La société Casino de la plage sera placée en liquidation judiciaire courant octobre, laissant treize salariés sans emploi. « C'est dramatique », alerte l'exploitant sortant. Le maire, lui, souligne la nécessité de refonder un modèle économique durable. Le casino rapportait encore 100 000 euros à la commune en 2024, contre 500 000 euros lors des années fastes. « Il faut repartir avec un projet fiable et des machines neuves », plaide Xavier Pintat.

À Soulac, la partie est terminée, mais une nouvelle manche s'annonce déjà.